



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

7 MAI 2024

Un énorme merci au bâtisseur de ce plan ...

- Catherine Farley
- Dominique Dubois-Gilbert
- Gaétane Boudreau
- Roxanne Myre
- Bridget Sabourin

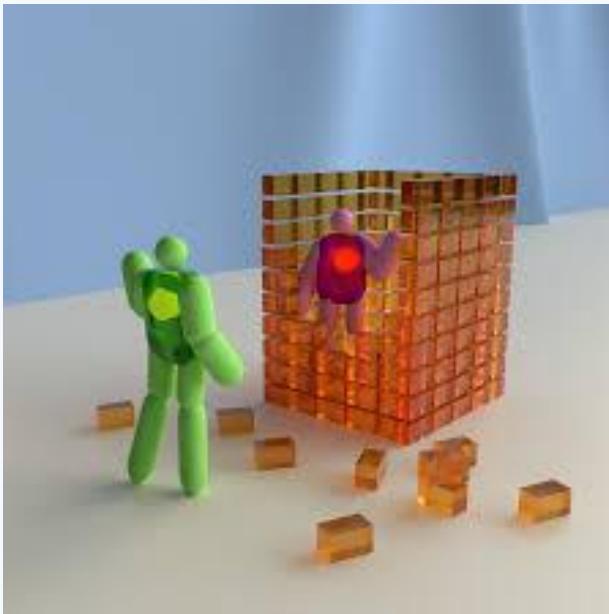
Faits saillants au regard des pratiques et des conditions ...

FORCES



- Identification des surveillants et des éducatrices du service de garde à l'extérieur (dossards à venir);
- Abonnement au programme Hors Piste;
- Ateliers offerts aux élèves par les TES;
- Récréations BEC;
- Rencontres préventives avec certains élèves ciblés;
- Local d'accueil le matin;
- Programme «Parapluie.

VULNÉRABILITÉS ...



- Communication entre les intervenants de l'école et le service de garde (entente de collaboration et la mise en pratique);
- Poursuivre l'uniformisation et l'application du code de vie de l'école;
- Poursuite du partage d'informations sur les situations vécues par les élèves lors des récréations avec le titulaire de la classe;
- Validation de la fréquence et de l'intensité d'une situation conflictuelle récurrente auprès des élèves (gradation des interventions)

3 PRIORITÉS



Développer une meilleure compréhension des situations et gestes liés aux **conflits**, à l'**intimidation**, à l'**agressivité** ou la **violence** en outillant nos élèves à les reconnaître.

Augmenter l'efficacité des suivis et des moyens de communication entre les différents intervenants.

Assurer un suivi autant à l'école qu'au service de garde, par des pratiques d'interventions universelles.

Mesures de prévention ...



Améliorer les relations
entre les pairs.



Intervenir avec constance
et cohérence.



Contrer toute forme
d'actes de violence à
caractère sexuel.

Les fiches de communication sont envoyées aux parents pour des gestes d'agressivité, de violence ou des comportements inadéquats. Si un geste est récurrent, les parents seront informés des mesures de rééducation et de réintégration..

Les parents concernés sont impliqués et concertés lors des rencontres du plan d'intervention et des ententes de collaboration.

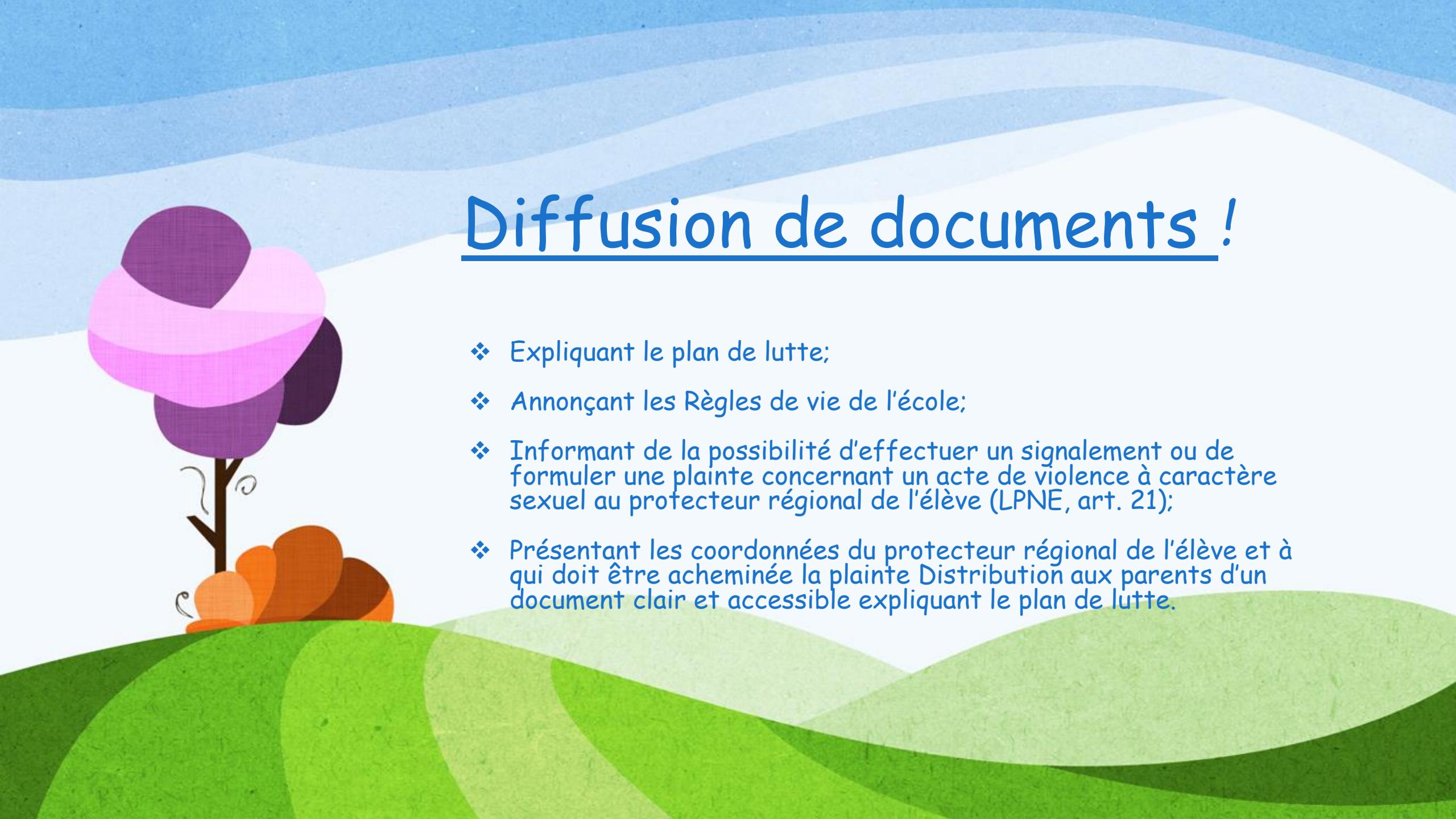
Inviter les parents aux diverses activités de l'école afin de solidifier le lien école/famille.

Collaboration avec les parents ...

Développer un lien de confiance avec les parents.

Les informer de la possibilité d'effectuer un signalement ou de formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel au protecteur régional de l'élève (LPNE, art. 21).

Présenter les coordonnées du protecteur régional de l'élève par le site web de l'école.



Diffusion de documents !

- ❖ Expliquant le plan de lutte;
- ❖ Annonçant les Règles de vie de l'école;
- ❖ Informant de la possibilité d'effectuer un signalement ou de formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel au protecteur régional de l'élève (LPNE, art. 21);
- ❖ Présentant les coordonnées du protecteur régional de l'élève et à qui doit être acheminée la plainte Distribution aux parents d'un document clair et accessible expliquant le plan de lutte.

Modalités pour ...

→ **Effectuer un signalement**

Effectuer un signalement à l'école en cliquant sur le bouton **JE DÉNONCE** sur le site web de l'école.

→ **Formuler une plainte**

Déposer une plainte directement au protecteur régional de l'élève en cliquant sur **PROCESSUS DE PLAINE** sur le site web du CSSD.

Actions suite à un signalement ou plainte ...

1^{re} intervenant



Demarche.. Arrêtons la violence en 5 étapes !

2^e intervenant (TES)



- Assurer la sécurité de la victime ;
- Recueillir les informations ;
- Évaluer la gravité du comportement ;
- Conséquences et mesures appliquées ;
- Informer les parents ;
- Suivis personnalisés périodiques avec les victimes, les témoins et les auteurs ;
- Suivis préventifs.

CONFIDENTIALITÉ !



Sanctions disciplinaires applicables selon
la gravité et la fréquence.



Suivi des signalements et des plaintes.



Prochains pas....

COMITÉ GESTION DES COMPORTEMENTS

Référence : *Enseignement explicite des comportements*
Steve Bissonnette